

MINISTERE DU PLAN  
ET DU DEVELOPPEMENT



République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail

-----  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
-----

---

ENREGISTREMENT DES FAITS DE L'ETAT CIVIL ET DE  
L'ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL EN  
PERIODE POST-CRISE EN COTE D'IVOIRE  
AOUT 2012

---

M. BA Ibrahima  
Directeur Général

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. SITUATION DE CRISE	
a. Organisation	
b. Fonctionnement	
2. OPERATIONS DE SORTIE DE CRISE	4
a. Organisation	
b. Fonctionnement	
c. Statistiques	
3. SITUATION POST-CRISE	6
a. Organisation	
b. Fonctionnement	
CONCLUSION	8
BIBLIOGRAPHIE	9

## INTRODUCTION

Les crises successives que la Côte d'Ivoire a connues depuis 1999, n'ont pas permis un suivi régulier des statistiques des faits de l'Etat civil.

Cependant, il est à noter que l'Etat civil s'est au centre du processus de sortie de crise enclenché avec le dernier accord, l'Accord Politique de Ouagadougou (APO). En effet cet accord de mars 2007, fait des élections générales (élections présidentielles et législatives), les marqueurs, les signes de sortie de crise.

Dans le présent document, les opérations préparatoires desdites élections, d'une part, et d'autre part la poursuite des activités inachevées et la correction des insuffisances des déclarations des faits de l'Etat civil, en vue de l'amélioration de ces statistiques, retiendra notre attention.

Aussi, les points suivants sont traités :

- La situation de crise ;
- Les opérations de sortie de crise ;
- La situation post – crise.

Une conclusion met l'accent sur les perspectives immédiates.

### 1. SITUATION DE CRISE

La situation de crise est considérée suivant deux axes :

- L'organisation de l'Etat civil
- Le fonctionnement

#### a. Organisation

Il convient de rappeler que des crises successives que le pays a connues, celle qui commencé en septembre 2002 a été la plus longue et celle qui a le plus affecté l'enregistrement des faits de l'Etat civil. En dès son déclenchement, l'Administration du territoire et toutes les autres administrations (éducation, santé, sécurité, municipalité, etc.), ont fuit les zones du Nord, de l'Ouest et du Centre de la Côte d'Ivoire (CNO), pour rejoindre le sud restée sous l'autorité du pouvoir qui était en place. Du fait de ce mouvement, la plupart des centres d'Etat civil, n'étaient plus fonctionnel ; s'ils l'étaient, ils ont été tenus par des personnes pas toujours qualifiées pour. L'enregistrement des naissances en est souffert le plus, au regard des nombreux déplacements des populations de l'intérieur vers le sud en général et à Abidjan en particulier, et même au delà des frontières ouest du pays.

#### b. Fonctionnement

Si dans la zone CNO, du fait de la fermeture de plus de la moitié des centres d'Etat civil, celui-ci n'a pas fonctionné correctement, dans le Sud, les centres ont

continué à fonctionner. Mieux encore, des centres spécifiques ont été ouverts dans le Sud pour mettre à ceux qui ont égaré leur pièce d'état civil ou ont besoin de copie pour des raisons multiples puissent s'en procurer.

Cette situation aura duré jusqu'en mars 2007, date de signature de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), celui qui permettra à la Côte d'Ivoire de sortir de ses crises d'une part, et d'autre part, mettre en place des outils nécessaires pour une bonne relance du bon fonctionnement de l'Etat civil qui devra être exploité à des fins démographiques.

## **2. OPERATIONS DE SORTIE DE CRISE**

A la suite des accords précédents qu'il a intégrés, l'APO se donne des objectifs opérationnels : organiser les élections générales (présidentielles et législatives) et établir les cartes nationales d'Identité par voies :

- La liste électorale pour laquelle est retenue la présentation d'une copie de l'extrait de l'acte de naissance, quelque la date de délivrance pour les ivoiriens en âge de voter (18 ans révolus au 31 mars 2008), avec comme référence la liste électorale de 2000 ;
- L'identification ordinaire pour les ivoiriens de 15 à 17 ans révolus qui en plus de la pièce de l'Etat civil devaient produire un certificat de nationalité retenu comme la seule et unique pièce pouvant justifier de la nationalité ivoirienne.

La mise en œuvre de la matrice des actions a nécessité une organisation et un fonctionnement qui méritent d'être présentés.

### **a. Organisation**

L'organisation mise en place, l'a été faite sur la base d'instructions claires découlant des accords antérieurs et des différentes rencontres des différents organes de mise en œuvre, suivi-évaluation et de décision de l'APO. Sous l'hypothèse de conduite simultanée des deux voies de l'Identification, de réductions des coûts finances et temps, il a été mis en place :

- Un organe politique de décision, le Groupe de Travail sur l'Identification de la Population et le Recensement Electoral, présidé par le Premier Ministre avec deux vice-Présidents (le Ministre en charge de l'Intérieur, et le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ;
- Un organe de supervision et d'orientations des travaux, présidé par le Président de la CEI ;
- Un Secrétariat technique (ST), présidé par le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre, en charge des Programmes de sortie de crise, en charge de la conduite opérationnelle des activités et composé des hauts responsables des structures nationales impliquées (la CEI, la Commission Nationale de Supervision de l'Identification, l'Office Nationale de

l'Identification, l'INS, l'Opérateur privé Sagem Sécurité, le Centre de Coordination des forces militaires, le Ministère de l'Economie et des Finances) et des représentants de la communauté internationale ( l'ONUCI, la Représentation Spéciale du Facilitateur de l'APO, le PNUD, les bilatéraux, etc.).

Il été mis en place une convention entre l'état de Côte d'Ivoire représenté par le Premier Ministre et le Ministre de l'Economie et des Finance et l'Opérateur privé Sagem Sécurité fournisseur des équipements et prestataire principale du projet, qui lui a signé des conventions complémentaires avec les structures nationales impliquées techniquement dans les opérations (CEI, CNSI, INS, et ONI). Pour une meilleure coordination des opérations de terrain, le ST, s'est doté d'un Centre de Coordination des Opérations (CCO) placé sous la responsabilité d'un conseiller du Premier Ministre où ont siégé deux représentants par structures nationales impliquées.

### **b. Fonctionnement**

Au-delà du fonctionnement des différentes structures de la gouvernance de l'Identification de la population ivoirienne, et ce conformément au mode opératoire global retenu, les opérations suivantes se sont imposées :

- Une audience foraine généralisée, conduite par 111 équipes de magistrats et administrateurs à travers le pays pendant plus de 6 mois pour délivrer environ 700.000 actes ;
- Une reconstitution des registrés d'Etat civil détruits ou disparus dans tous les centres d'état civil pour établir des statistiques sur plus de 400.000 registres qui ont facilité l'authentification des dossiers d'inscription ;
- Une identification avec données biométriques de plus 6.800.000 ivoiriens dont plus de 5.400.000 seront inscrits sur la liste électorale 2010, et obtiendront leur Carte Nationale d'identité ;
- Un peu plus de 1.400.000 dont les dossiers attendent d'être retraités pour clarifier leur situation.

Devant, l'urgence de sortie de crise, le mode de traitement de la dernière opération n'a pu se faire comme convenu après les élections présidentielles ; cependant les procédures de leur traitement et les structures nationales compétentes sont identifiées et désignées à cet effet.

Comme on peut l'observer, beaucoup de chose ont été faites pour améliorer la déclaration des naissances qui est la porte d'entrer à l'Etat civil pour chaque individu. Quelle est la situation en cette période de crise ?

### **c. Statistiques**

Les statistiques présentées sont relatives d'une part au fonctionnement de l'Etat civil, et, d'autre part à l'exploitation statistique possible des registres pour l'estimation des indicateurs démographiques.

#### **i. Fonctionnement**

L'indicateur principal de la qualité du fonctionnement de l'Etat civil reste sont taux de couverture, c'est-à-dire, la mesure du nombre de déclarations par rapport à celles attendues pour chaque faits ; ici, des études sur les années 2005 et 2007, donnent les taux ci-dessous repris dans le tableau.

**Tableau 1. Taux de couverture des enregistrements des faits de l'Etat civil à Abidjan en 2005 et 2007 (en %)**

FAITS ETAT CIVIL	TX DE CVERTURE 2005	TX DE CVERTURE 2007
Naissances	71,1 %	81 %
Mariages	100 %	100 %
Décès	37,1 %	43,2 %

Dans le tableau, on observe, une amélioration des enregistrements des déclarations de naissances et de décès. Pour les mariages, il s'agit des mariages à l'Etat civil, qui sont de fait déclarés à l'Etat civil de célébration.

**Tableau 2. Evolution des indicateurs du mouvement naturel de la population à Abidjan en 1998 (RGPH), 2005 et 2007**

INDICATEURS	1998 (RGPH)	2005	2007
TBN (%0)	42	32	27,3
ISF (EFTS /10FS)	34	24	24
TBM-EC (%)	20,2**		
TBM (%0)	8,1	9	7,9

\*\* : pour l'ensemble du pays, 32,1 % des couples mariés, l'avaient été l'Etat civil.

Cet autre tableau ci-dessus sur les indicateurs démographiques, montre leur tendance à la baisse observée dans les dernières enquêtes.

### 3. SITUATION POST- CRISE

En accord avec l'APO, la situation de post -crise en Côte d'ivoire, commence avec l'installation de la nouvelle 'Assemblée nationale, en début de cette année. Quelle est l'organisation mise en place et comment fonctionne t- elle ?

#### a. Organisation

En réalité, l'organisation en place actuellement date de depuis 2007 ; en effet, toutes les opérations qui ont menées de 2007 à 2010, l'ont été grâce au redéploiement de toutes les administrations sur l'ensemble du territoire, chacune à son poste. Donc les

centres d'Etat civil ont tous ouvert à nouveau, ainsi les Direction Régionales de l'INS. Les administrations judiciaires sont installées et viennent de bénéficier de dons importants de l'Union Européennes qui a construits deux centres d'archivage des registres d'Etat civil pour les juridictions de Daloa et Bouake (Nord et Centre, Centre-Ouest et Ouest).

En plus, il faut noter la décision du gouvernement d'organiser les élections locales avec la même liste électorale de 2010, le rend pas urgent la question de la réorganisation du système de l'Etat civil qui a repris son fonctionnement habituel.

#### 4. Fonctionnement

Si le système s'est remis au travail, il faut reconnaître qu'il accuse de nombreuses insuffisances aggravées par la crise ; d'où l'ultime nécessité de mettre en place des projets visant son amélioration en vue de son exploitation permanente en vue des statistiques démographiques. Il s'agit principalement de :

- La finalisation du traitement des dossiers laissés en suspend des opérations de sortie de crise ;
- La poursuite de la modernisation de l'Etat civil qui a commencé par la reconstitution des registres détruits ou perdus ;
- L'achèvement du volet Etat civil du Plan d'Urgence de Production des Statistiques de Base (PU-PSB) qui dressera le répertoire de centres d'Etat civil avec les statistiques sur leurs activités, en déduire les statistiques démographiques en application des travaux entrepris sur Abidjan en 2005 et 2007 ;
- La prise en compte dans le questionnaire du 4ème RGPH, prévu pour mars 2013, de la variable relative à la possession ou non d'un extrait d'acte de naissance ou son équivalent, pour une meilleure connaissance des déclarations à l'Etat civil.

Au-delà de ce qui précède, des réflexions sont en cours pour :

- L'amélioration de l'organisation du système par
  - La mise à disposition en quantité et en qualité suffisantes des ressources humaines, matérielles et financières ;
  - La démocratisation des déclarations des faits par le rapprochement des agents des populations et l'association de plus personnes (corps médical, enseignant, autorités religieuses, coutumières, etc.), pour recevoir partout les déclarations ;
  - La modification des délais de déclaration en le raccourcissant ;
- L'amélioration du fonctionnement par :
  - La mise en œuvre diligente du projet de modernisation de l'Etat civil ;
  - La mise en place par l'INS de la base de données des adresses physiques des domiciles et de l'exploitation permanente et

- systematiques des données de l'Etat civil débouchant sur des publications régulières ;
- o La réalisation d'audiences foraines ultimes pour mettre fin à la présence des sans papiers qui auront été identifiés dans la 4ème RGPH qui pourraient être nés entre 2002 et 2007 ou même longtemps avant.

## CONCLUSION

On conclusion, l'on note que les différentes crises que le pays a connues, ont eu des conséquences désastreuses sur l'organisation et le fonctionnement de son Etat civil. Cependant, grâce aux opérations de sortie de crises, telles que indiquées par l'APO, beaucoup de corrections ont été faites et la voie de sa modernisation est entamée avec l'archivage électronique des registres. Les nouveaux découpages administratifs du pays devraient aussi contribuer à son amélioration, par le rapprochement des centres des populations.

Pour ce qui est de l'exploitation de l'Etat civil à des fins de statistiques démographiques, l'INS de la Côte d'Ivoire a fait une option claire ; celle d'en faire la source principale pour ces statistiques, à la lumière des résultats concluant des travaux entrepris sur la ville d'Abidjan pour les années 2005 et 2007, pendant la crise. Ainsi, l'amélioration de l'enregistrement des faits de l'Etat civil ivoirien, dans le cadre d'une politique d'identification unique de tous les habitants de la Côte d'Ivoire, est attendue pour le bonheur des statistiques de l'Etat civil.



## **BIBLIOGRAPHIE**

INS ; Rapport de collecte et d'analyse des statistiques de l'Etat civil de la ville d'Abidjan ;  
Abidjan, mars 2005 ;  
INS ; Situation de l'enregistrement des faits d'Etat civil dans la ville d'Abidjan en 2007 ;  
Abidjan, avril 2011.